

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation des procès-verbaux des Conseils Municipaux des 25 mai 2020, 10 juin 2020 et 10 juillet 2020,
- 2- Révision des loyers au 1er juillet 2020,
- 3- Syndicat Départemental d'Energie - Effacement réseaux – Rue Fontaine Saint Guy,
- 4- Achat d'un véhicule pour les services techniques,
- 5- Travaux – Validations devis,
- 6- Travaux électriques à la salle des fêtes – Validation devis et sollicitation des subventions,
- 7- Travaux salle du conseil municipal – Validation devis et sollicitation des subventions
- 8- Commission Communale des Impôts Directs (CCID) – Proposition de commissaires,
- 9- Commission Ouverture de plis – Modification délibération du 10 juin 2020,
- 10- Leff Armor Communauté – Désignation des membres du conseil municipal dans les commissions communautaires,
- 11- Motion de soutien aux salariés de Nokia à Lannion,
- 12- Affaires diverses

1- Approbation des procès-verbaux des Conseils Municipaux des 25 mai 2020, 10 juin 2020 et 10 juillet 2020

Validation du conseil

2- Révision des loyers au 1er juillet 2020

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de voter la révision des loyers sur la base de l'indice de référence du 4^{ème} trimestre 2019, soit + 0.95 %. Cette révision s'appliquera au 1er juillet 2020.

Accord du conseil

3- Syndicat Départemental d'Energie - Effacement réseaux – Rue Fontaine Saint Guy

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve :

➤ **Le projet d'effacement des réseaux basse tension**, rue Fontaine saint Guy en Gommenec'h, présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 48 000 € TTC.

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical le 20 décembre 2019, notre participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 16 000 €.

➤ **Le projet d'aménagement de l'éclairage public**, rue Fontaine Saint Guy en Gommenec'h, présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 21 000 € TTC.

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical le 20 décembre 2019, notre participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 12 250.00 €.

➤ **Le projet de construction des infrastructures souterraines de communications électroniques** « rue Fontaine Saint Guy » en Gommenec'h, présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 6 600 € TTC.

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical le 20 décembre 2019, notre participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 6 600 €.

➤ Orange est maître d'ouvrage des prestations de câblage des réseaux de télécommunications qui seront facturées à la commune selon des conventions particulières passées avec cet organisme.

4- Achat d'un véhicule pour les services techniques

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'au vu de la vétusté du véhicule actuel des services techniques, il convient de procéder à son remplacement.

Ce véhicule devra permettre à l'employé communal de transporter les différents matériels dont il a besoin pour ses activités ainsi que tables, chaises, et autres matériels nécessaires.

Monsieur le Maire propose d'acheter un véhicule pour un montant de 3 950.00 €.

Accord du conseil.

5- Travaux – Validations devis.

Erwan LANCIEN, Adjoint aux Travaux, présente les différents devis qu'il a reçus pour les travaux en cours et qui ont été étudiés lors de sa commission le 23 juillet dernier.

➤ Travaux couverture Mairie

Le conseil municipal décide :

➤ de retenir l'entreprise LE CAIN basée à Lanvollon pour un montant HT de 1 513.40 € pour le remplacement du chéneau par une gouttière à la mairie. Toutefois une réserve est émise concernant le chiffrage du bois pour la sablière.

➤ de retenir l'entreprise Axel Fermetures basée à Lannion pour un montant HT de 5394.00 € pour procéder au remplacement de la porte d'entrée de la mairie (porte double vitrage securit). Tous les volets du rez-de-chaussée seront retirés. Une sonnette devrait être installée pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Une projection leur sera demandée afin d'affiner l'esthétisme du projet.

➤ Travaux capucines logements communaux mairie – Validation devis

Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise Sable et Gommages basée à Lanvollon pour un montant HT de 450.00 €.

➤ Rideaux salle des fêtes – Validation devis

Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise COSI basée à Lanvollon pour un montant HT de 2 662.99 € HT.

➤ Toilettes publiques parc de la Mairie – Validation devis

Le conseil municipal décide :

➤ de retenir l'entreprise Goudelin Thermi Confort basée à Goudelin pour un montant HT de 1 683.60 € pour effectuer les travaux de plomberie,

➤ de retenir l'entreprise SARL BLH basée à Pludual pour un montant HT de 430.77 € pour effectuer les travaux électriques.

➤ Aérogommage église – Validation devis

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise Sable et Gommages basée à Lanvollon pour un montant HT de 12 629.00.

➤ Travaux logement communal rue Narrac'h

Le conseil municipal décide :

➤ de retenir l'entreprise SARL Kévin Royer basée à Pléguien pour un montant HT de 2 455.40 € pour effectuer les travaux de couverture du logement communal rue Narrac'h,

➤ de retenir l'entreprise SARL BOUGET / LE BERRE basée à Saint-Gilles-Les-Bois pour un montant HT de 2 647.14 € pour effectuer les travaux dans la salle de bain du logement.

➤ Eglise – Mise en conformité électrique dans la sacristie

Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise SARL BOUGET / LE BERRE basée à Saint-Gilles-Les-Bois pour un montant HT de 659.00 €.

➤ **Terrain des sports – installation d'une barrière empêchant l'accès des véhicules**

Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise BOIZARD basée à Gommenec'h pour un montant HT de 1 524.00 €.

Monsieur Stéphane BOIZARD ne prend pas part au vote.

➤ **Achat réfrigérateur Mairie**

Le conseil municipal décide d'acheter un réfrigérateur pour la mairie pour un montant TTC de 229.99 € auprès de l'entreprise MDA de Saint Agathon.

6- Travaux électriques à la salle des fêtes – Validation devis et sollicitation des subventions

Monsieur le Maire informe les élus qu'au vu de la crise sanitaire et afin de relancer l'activité économique, le Département a décidé de lancer un plan de relance sous la forme d'un Fonds d'investissement exceptionnel à destination des communes, doté d'une enveloppe de 10 millions d'euros pour la période 2020-2021.

Les travaux électriques à la salle des fêtes peuvent s'inscrire dans le cadre de ce plan de financement.

Monsieur Erwan LANCIEN, Adjoint au Maire, présente les devis de mise aux normes du tableau électrique et fait part de l'étude réalisée lors de la commission Travaux qui s'est tenue le jeudi 23 juillet 2020.

Le conseil municipal décide :

- **de retenir l'entreprise SARL BLH, basée à Pludual pour un montant HT de 3 484.91 €,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Département des Côtes d'Armor dans le cadre du plan de relance suite à la crise sanitaire,**
- **de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.**

7- Travaux salle du conseil municipal – Validation devis et sollicitation des subventions

Monsieur le Maire informe les élus qu'au vu de la crise sanitaire et afin de relancer l'activité économique, le Département a décidé de lancer un plan de relance sous la forme d'un Fonds d'investissement exceptionnel à destination des communes, doté d'une enveloppe de 10 millions d'euros pour la période 2020-2021.

Les travaux dans la salle du conseil municipal peuvent s'inscrire dans le cadre de ce plan de financement.

Monsieur LANCIEN informe l'assemblée qu'il a déjà rencontré plusieurs artisans et que les travaux devraient s'élever à 30 000 € HT.

Monsieur Erwan LANCIEN, Adjoint au Maire, présente les devis reçus concernant l'ingénierie et fait part de l'étude réalisée lors de la commission Travaux qui s'est tenue le jeudi 23 juillet 2020.

Le conseil municipal décide :

- **de valider un montant maximum de 30 000 € pour procéder aux travaux d'embellissement de la salle du conseil, dans laquelle sont aussi célébrées les cérémonies (mariage, baptême...).**
- **de retenir l'entreprise Lotoux Espace Ingénierie, basée à Ploufragan pour un montant HT de 850.00 € pour s'occuper de l'ingénierie du projet,**
- **de retenir l'entreprise Bouget / Le Berre, basée à Saint-Gilles-Les-Bois pour un montant HT de 721.00 € pour la pose de luminaires dans la salle du conseil municipal,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Département des Côtes d'Armor dans le cadre du plan de relance suite à la crise sanitaire,**
- **de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.**

8- Commission Communale des Impôts Directs (CCID) – Proposition de commissaires

L'article 1650 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission des impôts directs (CCID) composée du Maire et de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants (communes inférieure à 2 000 habitants). La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle d'un mandat de conseiller municipal. Cependant, la commune doit faire 24 propositions de personnes et que seules 12 seront retenues.

La liste des personnes proposées est consultable en mairie.

9- Commission Ouverture de plis – Modification délibération du 10 juin 2020

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de sa séance du 10 juin 2020, la commission d'ouverture de plis a été créée et 4 membres titulaires et 4 membres suppléants ont été désignés.

Les services de la Préfecture ont pris contact avec le secrétariat de la mairie suite à la transmission de cette délibération car pour cette commission, seuls 3 titulaires et 3 suppléants peuvent être nommés, le Maire étant président de droit.

Il convient donc de modifier la délibération prise le 10 juin dernier.

Les élus décident de modifier la délibération du 10 juin 2020 et de nommer les membres suivants à la commission d'ouverture de plis :

Membres titulaires : Suzel CHERIAUX, Philippe GAUTIER, Erwan LANCIEN

Membres suppléants : Stéphane BOIZARD, Vincent KERGADALLAN, Gilles LE ROY

10- Leff Armor Communauté – Désignation des membres du conseil municipal dans les commissions communautaires

Les élus décident à l'unanimité de nommer les membres aux commissions intercommunales comme suit

COMMISSAIRES	
LANCIEN Erwan Kervernier – 22290 GOMMENECH	OUTIN Vanessa 8 Kerdoret – 22290 GOMMENECH
LE GONIDEC Christelle 6 rue des Lavandières – 22290 GOMMENECH	SALAUN Sandrine Kerampalier – 22290 GOMMENECH
BEAUVERGER Michel Lochrist – 22290 GOMMENECH	LE CHAT Jean-Pierre Kerdoret – 22290 GOMMENECH
AUDOIRE Stéphanie 8 lotissement Les Marronniers – 22290 GOMMENECH	TOURNEMINE Jean Tossen Vezec – 22290 GOMMENECH
BOIZARD Stéphane Kerbost – 22290 GOMMENECH	LE GONIDEC Jean-Philippe Prajo Guen – 22290 GOMMENECH
CHERIAUX Suzel 4 Kerbellion Braz – 22290 GOMMENECH	LE GOUX Gilles Saint David – 22290 GOUDELIN
FALEZAN Annie Kerbellion Bian – 22290 GOMMENECH	VINCENT Jean-Yves Kerbouren - 22200 POMMERIT LE VICOMTE

GAUTIER Philippe Le Guern – 22290 GOMMENECH	MORVAN Gilles Kergaff – 22290 GOMMENECH
GOBIN Annie 9 rue Traversière – 22290 GOMMENECH	CARRIOU Pierre-Julien 3 Lotissement Les Marronniers – 22290 GOMMENECH
KERGADALLAN Vincent Traou Goaziou – 22290 GOMMENECH	BOIZARD Hubert Kerbellion Bian – 22290 GOMMENECH
LE GUILLOU Hyacinte Kerello – 22290 GOMMENECH	AUDOIRE Bernard 8 Lotissement Les Marronniers – 22290 GOMMENECH
LE ROY Gilles La Ville Basse – 22290 GOMMENECH	BOIZARD Nicole Kerboist – 22290 GOMMENECH

11- Motion de soutien aux salariés de Nokia à Lannion

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de voter pour une motion de soutien aux salariés de Nokia Lannion. Nokia a annoncé un plan social supprimant 402 emplois dans sa filiale Française à Lannion, sur un effectif de 772, soit plus de la moitié.

Validation du conseil

12- Affaires diverses

➤ Elagage

Monsieur le Maire donne la parole à Michel BEAUVERGER, Adjoint en charge de la Voirie. M. BEAUVERGER informe l'assemblée qu'il convient de faire procéder à l'élagage de nombreuses parcelles sur la commune.

En effet, certains arbres situés sur des parcelles qui bordent le domaine public empiètent largement sur les routes. Ceux-ci s'avèrent dangereux pour les usagers. Selon les articles 1241 et 1242 du code civil, en cas d'accident la responsabilité des propriétaires des parcelles concernées serait engagée.

M. BEAUVERGER rappelle que les arbres, arbustes, haies doivent être élagués régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone.

De plus, l'arrivée de la fibre est prévue dans les années à venir et il est impératif que les voies soient dégagées pour réaliser ces travaux.

M. BEAUVERGER informe l'assemblée qu'un état des lieux de la commune a été effectué et qu'un courrier va être adressé aux propriétaires des parcelles nécessitant des travaux d'élagage.

➤ Commission vie communale

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Christelle LE GONIDEC, Adjointe en charge de la vie communale.

Mme LE GONIDEC informe l'assemblée que lundi 20 juillet, la traditionnelle visite des maisons fleuries a été organisée. Elle tient à remercier tous les participants qui permettent d'embellir, de colorer la commune.